

techniciens adjoints. Leur travail consiste à faire du tirage photographique par contact; vu la nature de leur occupation, la Commission du service civil a recommandé, après avoir étudié la question de nouveau, que ces emplois soient classés comme travail photographique plutôt que comme travail de technicien adjoint.

M. CARTER: Le salaire afférent à cet emploi semble plutôt modeste.

Le PRÉSIDENT: Pour nous en tenir à votre proposition, monsieur Carter, auriez-vous d'autres questions à poser sur la page 314?

M. HALES: J'ai une question à poser au sujet d'un poste de la page 315, celui des concierges. Je suis intrigué par cette question des concierges, non seulement en ce qui concerne la marine mais aussi à l'égard de l'aviation et de l'armée. Je suppose que l'emploi de concierge a rapport aux immeubles. Le ministère a-t-il déjà songé, quant à ce travail, à retenir les services de concierges de l'extérieur, plutôt que de s'en charger lui-même? Dans le cas de l'affirmative, où le fait-on et combien a-t-on épargné ainsi?

Avant qu'on réponde à cette question, et pendant que je parle du sujet, je vois, juste au-dessus, un poste qui se rapporte aux jardiniers. Je constate que vous avez 19 jardiniers d'une catégorie, et, dans l'ensemble, 24 jardiniers employés par la marine. Où ces jardiniers travaillent-ils et pour quelle raison les garde-t-on? Si vous voulez parler de jardiniers dans la marine, comme j'ai fait de la navigation fluviale moi-même, il vous faudra bien m'expliquer de quoi il retourne.

M. WRIGHT: Je répondrai d'abord à votre question au sujet des jardiniers. Nous avons des installations assez considérables, des casernes, des installations de formation comme à Cornwallis, des chantiers navals et quoi encore, où l'on emploie des jardiniers, mais non à tous les endroits. Je puis vous procurer ces renseignements si vous les désirez.

M. HALES: Voulez-vous nous dire le nombre de jardiniers employés à l'une quelconque des installations?

M. WRIGHT: Je ne puis vous répondre de mémoire, mais si vous le désirez, je puis vous donner la liste des endroits où ils sont employés.

*Royal Roads*, qui est un établissement interarmes de la côte de l'Ouest, est un endroit où nous employons beaucoup de jardiniers. Si vous connaissez l'établissement, vous pouvez imaginer la somme de jardinage qu'il faut y faire.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions en ce qui concerne la page 315?

M. HALES: Pourriez-vous répondre à l'autre question que j'ai posée au sujet des services de conciergerie? Quelles mesures prend le ministère dans ce domaine?

M. ARMSTRONG: Nous étudions la possibilité de donner à forfait les services de conciergerie. Ce sont les employés de notre propre ministère qui exécutent la plus grande partie de ces travaux. Je ne peux vous donner maintenant la proportion exacte des travaux accomplis à forfait, mais si vous désirez la connaître, je me la procurerai pour vous.

Le point qui entre normalement en ligne de compte dans notre cas est, en effet, de savoir si ce système est plus économique. Il n'est pas, en effet, facile de déterminer. . .

M. CATHERS: Est-ce que ce sont des employés de la marine ou des civils?

M. ARMSTRONG: Les personnes dont l'emploi est indiqué ici sont des civils.

Il n'est pas toujours facile de découvrir quel système est le meilleur ou le plus économique. Dans certains cas, il est plus économique de donner ces travaux à forfait que de les faire nous-mêmes. Nous n'oublions pas ce point et nous l'étudions.